FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ChlorShock

Code du produit KWZ 999

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Piscines publiques et privées: désinfection de l'eau.
Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
Informations supplémentaires	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Identificateur de produit	Hypochlorite de calcium, No.-CAS 7778-54-3, No.-CE 231-908-7
Emballage	Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862). Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).
2.3. Autres dangers	aucun.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hypochlorite de calcium	50% - <100%	Acute Tox. 4 H302 (ATE=850mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400, Ox. Sol. 2 H272, EUH031 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 5 % ¦ Skin Irrit. 2 H315: 1 % ≤ C < 5 % ¦ Eye Dam. 1 H318: 3 % ≤ C < 5 % ¦ Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 3 %] Facteur M Aigu=10	No.-CAS: 7778-54-3 No.-CE: 231-908-7 No.-Index: 017-012-00-7
Calcium chloride	1% - 2%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 10043-52-4 No.-CE: 233-140-8 No.-Index: 017-013-00-2
Calciumhydroxid	2,5% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 1305-62-0 No.-CE: 215-137-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Provoque de graves brûlures.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Le produit lui-même ne brûle pas. Peut provoquer un incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle P2 [EN 143].
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas emporter de l'eau
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas entreposer près des acides. Classe de stockage 5.1 B. Dans le

récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Poussière respirable
Limites nationales d'exposition professionnelle: 10 mg/m³.
Les composés hypochlorites ou organochlorés comme désinfectants dans l'eau du bain sont inodore. Au contact de l'urée, la chloramine se forme et ainsi se forme l'odeur "typique du chlore".
La valeur VME suivante s'applique à la trichloramine (CAS 10025-85-1): 0.3 mg/m³ (0.06 ppm).
Le chlore gazeux peut être libéré au contact de l'acide (voir rubrique 10.3).
Pour le chlore gazeux (CAS 7782-50-5), la valeur VME suivante s'applique: 1.5 mg / m³ (0.5 ppm).

Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	4 mg/m3 STEL [KZW]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre A2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	170 - 180 °C
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	217 g/l (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.8
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Peut aggraver un incendie; comburant.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité. Chauffé en présence d'air.
10.5. Matières incompatibles	Réagit avec l'eau. Agents réducteurs. Incompatible avec des acides et des bases.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. **Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3)** DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rabbit [IUCLID]) DL50/orale 850 mg/kg. (Rat [RTECS]) **Calcium chloride (CAS 10043-52-4)** Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (OECD_SIDS) Oral LD50 Rat = 1000 mg/kg (OECD_SIDS) **Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)** Dermal LD50 Rat > 2500 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Très toxique pour les poissons.

Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3)
LC50/96h/poisson 0,05 mg/l. (Lepomis macrochirus [IUCLID])
CE50/48h/daphnie 0,11 mg/l. (Daphnia magna [ECOTOX database])

Calcium chloride (CAS 10043-52-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 10650 mg/L [static]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	LC50 48 h Daphnia magna 2280000 - 3948000 µg/L (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): A. WGK-D: 3 - pollue fortement l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 13 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Des paquets vides sont rapportés et réutilisés par le fabricant Code d'élimination des déchets 15 01 10 S.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1748
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID

UN 1748.
Nom d'expédition des Nations unies: HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 5.1+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement O2.
Numéro d'identification du danger 50.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
Catégorie de transport 3.
Code de restriction en tunnels (E).

IMDG

UN 1748.
Nom d'expédition des Nations unies: CALCIUM HYPOCHLORITE, DRY.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IMDG 5.1+ENV.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.
No EMS F-H, S-Q.
Polluant marin: Polluant marin: Oui..

IATA

UN 1748.
Nom d'expédition des Nations unies: Calcium hypochlorite, dry.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IATA 5.1+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 559 (25 kg).
Instruction d'emballage (LQ): Y546 (10 kg).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 563 (100 kg).

Navigation fluviale ADN

UN 1748.
Nom d'expédition des Nations unies: HYPOCHLORITE DE CALCIUM SEC.
Classe 5.1.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 5.1+ENV.
Code de classement O2.
Quantité limitée 5 kg.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID-Nr.: 539909-77 [Lonza AG] Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 5.1 B. (CH) VOC (CH) = 0%
Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	>=655 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) >=65.5 w/w % Sunset Date: 12/31/2028 (based on a Chlorine content of 65% active Chlorine released from Calcium hypochlorite)
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 2 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 3 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 4 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 5 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite)
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2017/1274/EU) 5 - drinking water disinfectants (Commission Implementing Regulation 2017/1274/EU) 4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2017/1274/EU) 3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2017/1274/EU)
Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0)	
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity	800 g/kg Sunset Date: 04/30/2028 (value based on Ca content printed as Ca(OH)2))
Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type	Product Type: 2 Product Type: 3
Produit biocide	CHZN4084 [Lonza AG] Substance(s) active(s): Hypochlorite de calcium 100 g/100g Chlore actif libéré: > 75%.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils relatifs à la formation	Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Assurez-vous que le système de filtration est en marche. Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4. Saupoudrer le produit directement dans le bassin, sur la plus grande surface possible (attention préalable à la direction du vent) ou verser lentement le produit dans l'écumoire. Laisser le bain seulement après avoir vérifié la valeur du chlore. 150 grammes par 10 m3 d'eau.
Mode d'emploi	Utilisez les biocides avec précaution. Dosage: voir mode d'emploi de produit/etiquette. Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.